

Le syndicalisme, pour mieux connaître ses droits !



En manif



- Prendre le moins possible d'affaires personnelles
- Prendre une pièce d'identité (même une carte vitale)
- En tant que témoin d'une arrestation : filmer et/ ou photographier l'arrestation

Mes droits en garde à vue

- Un·e policier·e doit m'informer de mes droits et des faits reprochés
- Droit d'être assisté·e par un·e avocat·e (le vôtre ou un commis d'office) dont 30 minutes d'entretien préparatoire
- Si je suis mineur·e ma famille peut désigner un avocat. Si je suis majeur·e c'est à moi de le demander pendant la GAV
- Droit de garder le silence ("je n'ai rien à déclarer) et de ne pas s'auto-incriminer
- Droit à un appel personnel (ami·e, famille, camarade...) et pas forcément au début.
- Droit à être examiné·e par un médecin (le demander même si pas nécessaire pour souffler, mais surtout si besoin d'un traitement médical ou pour faire constater des traces de violences policières)

Conseils pour la garde à vue

- Utiliser les 30 minutes de temps avec son avocat·e pour un entretien privé et confidentiel.
- Ne pas résister à l'arrestation ou de manière passive (mode sac à patates). C'est aux autres manifestant·es de vous rattraper collectivement.
- Ne rien dire. Les délits de rébellion et outrages pleuvent et coûtent chers.
- Demander à être accompagné de son avocat·e pour toutes les auditions. Ne rien dire en attendant.
- Ne pas croire les menaces de policier·es en garde à vue.
- Relire le PV et le faire corriger si quelque chose ne correspond pas à l'audition ou est sujet à interprétation. Ne pas le signer si vous n'êtes pas d'accord avec la retranscription de vos propos.
- Ne pas signer de rappel à la loi (signer un rappel à l'ordre = être d'accord avec les faits reprochés).

Attention, ne pas donner son code de déverrouillage de téléphone est devenu un délit. Par contre pas d'obligation pour les codes des applis. Essayer de donner votre téléphone à un·e camarade si on se fait embarquer ou de le lâcher.

Attention, refuser la prise des empreintes digitales et de l'ADN est également devenu un délit dans la plupart des cas. Et les juges condamnent de plus en plus.